



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS 2026

COMMUNE DE SAINT ABRAHAM

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en l'article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Budget de la commune

Le budget de la commune s'équilibre à 452 000 € en fonctionnement et à 550 000 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes sont estimées à 452 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	BUDGET 2026
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	19 245
73 – impôts et taxes (hors 731, fiscalité locale)	47 804
731 – Fiscalité locale	224 028
74- dotations, subventions et participations	88 459
75 – autres produits de gestion courante	1 907,08
76 – produits financiers	3,00
002- résultat de fonctionnement reporté	69 553,92
013-atténuations de charges	1 000,00
TOTAL	452 000 €

LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.32 % (*Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans*)
- Taxe foncier bâti : 42.89 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

Pour mémoire, les taux 2025 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.32 %
- Taxe foncier bâti : 42.89 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées 452 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2026
011- charges à caractère général	130 417
012 – charges de personnel et frais assimilés	139 050
014-Atténuations de produits	1 300,00
65 – autres charges de gestion courante	152 180,00
66 – charges financières	10 703,00
68-Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500,00
023 – Virement à l'investissement	10 000,00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	7 850,00
TOTAL	452 000 €

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Les effectifs de la commune au 01/01/2026 se répartissent comme suit :

- Agents titulaires de la fonction publique :
 - o Catégorie C : 3 agents
 - o Catégorie B : 1 agent

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes sont estimées à 550 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2026 (dont les restes à réaliser)
10 – dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	87 635,81
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	16 500
13 – Subventions d'investissement	277 029,75
021 – virement du fonctionnement	10 000
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	7 850
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 984,44
024-produits des cessions d'immobilisations	110 000
TOTAL	550 000

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses sont estimées à 550 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2026 (dont les restes à réaliser)
13-Subventions d'investissement	105 000
20- immobilisations incorporelles	13 184
204 – Subventions d'équipement versées	4 350
21 – immobilisations corporelles	197 149,78
23- immobilisations en cours	206 360,22
16- emprunts et dettes assimilées	23 956,00
TOTAL	550 000 €

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de cinq emprunts, deux emprunts pour le budget commune, deux pour le budget de l'assainissement, aucun pour le lotissement Le Vallet et un pour le lotissement clos du verger

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette s'élève à 830 428 € et se répartit comme suit

Budget principal : 275 880 €

Budget de l'assainissement collectif : 84 548 €

Budget du lotissement clos du verger : 470 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- L'ensemble des dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) pour **172 490,91 €** soit les opérations suivantes :
 - Acquisition foncière – emprises foncières à détacher des parcelles ZC 134 et ZC 136 (acquisition, émoluments du notaire et de formalités, droits et taxes, débours et contribution de sécurité immobilière)
 - Mise en accessibilité des bâtiments publics
 - Etude de scénarios pour l'étang communal
 - Passerelle de la Née – frais de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux
 - Passerelle de la Née – marché de travaux
 - Aménagement du Verger de félix – frais de maîtrise d'œuvre
 - Aménagement du Verger de félix – marché de travaux
 - Restauration de l'église Saint-etienne – maîtrise d'œuvre
 - Restauration de l'église Saint-etienne – travaux lot 01 – CHARPENTE
 - Restauration de l'église Saint-etienne – travaux lot 02- COUVERTURE
 - Restauration de l'église Saint-etienne – travaux lot 03 – ÉLECTRICITÉ

- Entretien de la voirie : 20 000 €

- Géoréférencement de l'éclairage public avec Morbihan Energies : 2 400 €

- Remboursement à la commune de Saint-Marcel du trop-perçu dans le cadre du projet de passerelle sur le secteur de la Née : 105 000 €

- Installation de deux bornes foraines électriques rue de l'église : 4 080 €

- Divers matériels : luminaires de Noël, matériels techniques et signalétique randonnée : 3 500 €

- Etude sur un cours d'eau communal : 5 000 €

- Travaux de réhabilitation d'une voirie : 20 000 €

les opérations et montants, exprimés toutes taxes comprises (TTC) sont inscrits de façon prévisionnelle

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujéti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 58 000 €. Les recettes proviennent des participations à l'assainissement collectif et aux frais de branchement ainsi que des redevances, les dépenses concernent principalement les frais de la station d'épuration : électricité, aide technique du département « SATESE », téléphone, intérêts de la dette.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 85 000 € les dépenses prévues sont celles relatives au remboursement du capital de la dette ainsi que les nouveaux branchements.

BUDGET LOTISSEMENT CLOS DU VERGER

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement clos du verger, il est assujéti à la TVA.

Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 502 000 €, des dépenses de fin de travaux sont prévues, des ventes de terrains ainsi qu'une subvention du budget principal pour commencer absorber le déficit de l'opération.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 470 000 €, elle prévoit des remboursements anticipés d'emprunt relais.